



Dossier de Candidature

Exposant

Festival Médiéval Fantastique

“L'Escale du Dragon”

Lieu : Morteau (Doubs, 25), France

Dates : Samedi 22 et dimanche 23 août 2026

1. Présentation et charte qualité

Bienvenue, nobles artisans et marchands ! Pour cette première édition, « L'Escale du Dragon » souhaite transporter ses visiteurs hors du temps. Afin de créer un véritable **village médiéval fantastique**, nous sélectionnons nos exposants sur la qualité de leurs produits mais aussi, et surtout, sur la qualité de leur univers visuel.

2. Tarifs et option "Animation"

TARIF STAND DE VENTE:

- 65,00 € HT** par mètre linéaire (*ml*)
- 45,00 € HT** par mètre linéaire (*ml*) - TARIF ANIMATION. *

*** OFFRE SPÉCIALE ANIMATION :** Vous souhaitez partager votre savoir-faire ? Le tarif de votre stand passe à 45 €/ml si vous proposez une animation active !

Conditions : L'animation doit durer **plus de 2 heures** par jour (démonstration artisanale, atelier d'apprentissage, initiation participative avec le public).

L'animation est soumise à validation par l'organisation (cf. section 4, p.3)

Type de stand	Mètres linéaires	Prix HT (par mètre linéaire)	Total HT (mètre linéaire*Prix HT)
Stand - CLASSIQUE		65€	
Stand – TARIF ANIMATION		45€	
+ TVA 20%			
TOTAL TTC			

3. Fiche de Renseignements

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

Nom du Stand (Enseigne) :

Nom et prénom de la personne légale représentante :

Nom & Prénom du contact (si différent) :

Numéro de SIRET :

Numéro de TVA Intracommunautaire :

Rue :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Email :

PRÉSENCE EN LIGNE

Site Internet :

Facebook / Instagram :

Autres réseaux sociaux :

ACTIVITÉ ET PRODUITS

Catégorie (Cochez la case correspondante) :

- Artiste** (Auteur, Illustrateur, etc.) **Artisan** (Fabrication main)
 Revendeur (Achat/Revente)

Type de produits vendus (Description précise) : *Décrivez ici la nature de vos articles (ex : bijoux en cuir, hydromel, armes en latex, costumes, etc.).* :

.....

.....

.....

4. Proposition d'animation

Remplir cette section uniquement si vous postulez pour le tarif animation à 45€/ml.

Titre de l'animation :

Description détaillée (En quoi consiste-t-elle ? Comment le public participe-t-il ?) :

.....
.....
.....

Jour(s) proposé(s) : Samedi 22 Août | Dimanche 23 Août | Les deux

Créneaux horaires souhaités (minimum 2h) :

Jour	Début	Fin	Début	Fin
Samedi				
Dimanche				

Les horaires seront intégrés au planning officiel du festival

6. Pièces justificatives à joindre (obligatoire)

⚠ TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE ÉTUDIÉ. Merci de cocher les cases pour vérifier votre dossier :

- Le présent dossier de candidature dûment complété et signé et le règlement paraphé.
- Photos du stand (Vue d'ensemble montrant la décoration et le barnum).
- Photos des produits vendus (Gros plans).
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (en cours de validité aux dates du festival).
- Extrait K-Bis (ou avis de situation SIRENE) de moins de 3 mois.
- Copie de la carte d'identité du représentant légal (recto-verso).
- Règlement : virement à l'ordre de FANELIA (**après réception du devis et avant le 1^{er} juin 2026**) :

Crédit Agricole

RIB : FR76 1250 6200 0556 5224 5481 368

BIC/SWIFT : AGRIFRPP825

7. Engagement

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du **règlement général** de "L'Escale du Dragon" présent ci-après et m'engage à respecter les consignes de sécurité (lestage barnum, ignifugation), les contraintes logistiques (apport du mobilier) et la charte esthétique (décoration et costumes).

Fait à : **Le :**

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé") :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

À Parapher toutes les pages obligatoirement.

Festival "L'Escale du Dragon" - Édition 2026

Dates : Samedi 22 et dimanche 23 août 2026 **Lieu :** Morteau (Doubs, 25)

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION & SÉLECTION

Article 1 : L'Esprit du Festival

Le festival "L'Escale du Dragon" a pour but d'immerger les visiteurs dans un univers médiéval fantastique. Nous invitons chaque exposant à laisser parler son imagination pour contribuer à la création d'un véritable village dans l'esprit médiéval fantastique.

Article 2 : Esthétique du stand (charte qualité)

Nous attachons une importance capitale à l'aspect visuel :

- **Structure** : Les échoppes en bois sont privilégiées. À défaut, toute structure moderne (barnum alu/plastique) **doit être habillée** (toile de jute, coton, lin, décoration bois, peaux). Les bâches plastiques bleues/blanches visibles sont à éviter.
- **Matériaux** : Les produits doivent être présentés dans des contenants naturels (osier, bois, fer, tissu). Les tissus bariolés modernes ou à motifs contemporains sont à proscrire.
- **Costume** : La présence sur le stand nécessite le port obligatoire d'un costume ou d'un accessoire médiéval ou fantastique pour **tous les vendeurs**.
- **Affichage des prix** : L'affichage des prix est **obligatoire sur l'ensemble des produits** proposés à la vente. Il doit être réalisé de façon claire et lisible (étiquettes type parchemin, ardoise, bois). Les supports fluo ou plastifiés modernes sont interdits.

Article 3 : Nature des œuvres et propriété intellectuelle

Afin de valoriser la création originale et l'artisanat d'art, les règles suivantes s'appliquent strictement :

Fanart (Œuvres dérivées) : La vente de Fanarts (illustrations ou objets reprenant des personnages/licences existants) est tolérée mais ne doit pas constituer la majorité du stand. Les Fanarts ne doivent pas excéder **40% de la surface d'exposition**. L'organisation privilégiera les

stands proposant des univers originaux.

Intelligence Artificielle (IA) : La vente d'œuvres (illustrations, textes, objets 3D) générée intégralement par l'**Intelligence Artificielle** (type Midjourney, ChatGPT, Gemini, etc.) est **interdite**.

L'artiste garantit être l'auteur de ses créations.

En cas de doute sérieux sur l'origine d'une œuvre ou des œuvres (style générique IA, incohérences visuelles typiques), l'organisation se réserve le droit d'exiger le retrait immédiat des produits concernés ou l'exclusion du stand sans remboursement.

Article 4 : Décence et contenu destiné à un public adulte (NSFW)

L'événement "L'Escale du Dragon" est un festival à caractère **familial** pouvant accueillir un public mineur.

Exposition Publique : Toute exposition visible de nudité explicite, de violence extrême ou de contenu à caractère érotique/pornographique est **strictement interdite** sur l'étalage principal. L'organisation se réserve le droit de retirer un produit des étals.

Consultation Restreinte : Les œuvres de nature "NSFW" (Not Safe For Work), "Charme" ou "Nu artistique" peuvent être proposées à la vente uniquement si elles sont **dissimulées** à la vue du grand public (ex : dans un book fermé, un carton à dessin, une boîte opaque ou une section voilée du stand dédiée). Un affichage visible doit informer les visiteurs du caractère adulte des créations.

Accès : Ces œuvres ne doivent être présentées que **sur demande expresse** et uniquement à un public **majeur**.

Costume : Les costumes des exposants doivent également respecter une décence appropriée à un public familial.

Article 5 : Droit de refus et sélection

Le nombre d'emplacements étant limité, l'organisation se réserve le droit de refuser des échoppes, produits ou décorations ne correspondant pas aux critères esthétiques ou éthiques du festival. Le fait d'avoir participé à une édition précédente ne garantit pas la sélection automatique. L'objectif du festival est de proposer un choix aussi varié que possible de créations aux visiteurs.

II - INSTALLATION, LOGISTIQUE & VÉHICULES

Article 6 : Accueil et Horaires (Nocturne)

Installation : L'accueil des exposants se fera le **vendredi 21 août 2026 à partir de 12h00 (Midi)**. L'entrée des exposants se fera uniquement par la rue du Stade. (Cf. plan)

Finalisation : L'installation devra être terminée le samedi matin 1h avant l'ouverture au public, soit 9h.

Nocturne (Samedi Soir) : Le marché se prolongera en nocturne le samedi de **20h00 à 00h00 (Minuit)**.

La participation est vivement encouragée.

Les exposants ne souhaitant pas participer devront fermer hermétiquement leur stand à 20h00.

Démontage : Aucun remballage ne sera autorisé avant la fin officielle du festival le dimanche soir. Tout départ prématuré pourra entraîner l'exclusion des éditions futures.

Article 7 : Gestion des Véhicules

Circulation : La circulation sur le site se fait au pas (max 5 km/h) avec les feux de détresse.

Stationnement : Une fois le déchargement terminé, **tous les véhicules doivent impérativement quitter la zone du marché** le vendredi soir. Ils devront être stationnés sur le "Parking Exposants" prévu à cet effet sur le « Champ de foire » de Morteau.

Météo : En cas de sol détrempé (boue), l'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès des véhicules lourds aux emplacements (déchargement depuis les allées goudronnées) pour préserver le terrain.

III - TECHNIQUE, SÉCURITÉ & LÉGISLATION

Article 8 : Matériel, Sol et Ancrage

Autonomie : L'organisation fournit uniquement l'emplacement nu. Aucune table, chaise, ni barnum n'est fournie.

Nature du sol et piquetage : L'exposant doit adapter ses fixations et emporter **OBLIGATOIUREMENT** des lestages adaptés sous peine de ne pouvoir exposer.

Le perçage du sol est interdit. L'usage de tests (poids en fonte, béton, sable) est obligatoire (min. 15kg par pied).

Si sol meuble : L'ancrage au sol (sardines) est autorisé mais doit être complété par un lestage en cas de vent fort.

Responsabilité : L'exposant est seul responsable de la stabilité de sa structure.

Article 9 : Électricité et Groupes Électrogènes

Réseau : Sauf accord écrit spécifique, l'organisation ne fournit pas d'électricité.

Groupes Électrogènes : L'utilisation de groupes électrogènes thermiques bruyants est strictement interdite pendant les heures d'ouverture au public afin de préserver l'immersion sonore et olfactive. Seules les batteries autonomes, panneaux solaires ou groupes insonorisés (< 60dB) dissimulés sont tolérés.

Article 10 : Sécurité Incendie, Hygiène et Protection des Mineurs

Tabagisme : Pour des raisons de sécurité incendie et de confort, il est strictement interdit de fumer (tabac et cigarette électronique) sur les stands et dans les allées du marché. Le tabagisme est autorisé uniquement dans les zones fumeurs signalées par des panneaux.

Armes : Pour les vendeurs d'armes, **les lames tranchantes doivent être sécurisées.** La vente d'armes blanches (réelles ou de reproduction) est **strictement interdite aux mineurs.** L'exposant a l'obligation d'exiger une pièce d'identité avant toute transaction.

Alcool : La vente d'alcool ou de boissons alcoolisées (hydromel, hypocras, bières, etc.) est **strictement interdite aux mineurs de moins de 18 ans.** Une preuve de majorité sera exigée. **L'exposant doit posséder les licences de vente appropriées.**

Ignifugation : Les tentes et nappages doivent être ignifugés (Norme M1/M2).

Extincteur : La présence d'un extincteur valide sur le stand est vivement recommandée (obligatoire pour les stands utilisant une source de chaleur/cuisson).

Alimentaire : Les stands de bouche sont seuls responsables de l'hygiène de leurs produits. En cas d'intoxication, l'organisation décline toute responsabilité.

IV – VIE SUR LE CAMP & RESPONSABILITÉS

Article 11 : Hébergement et Camping sur stand

Le couchage sur le stand est interdit aux exposants.

Feux de camp : Aucun feu de camp "sauvage" n'est autorisé. **Chaque feu de camp devra être annoncé à l'organisateur et approuvé par l'organisation avant allumage** (vérification du matériel, brasero hors sol, extincteur à proximité).

Article 12 : Vols et Dégradations

Fermeture : Les stands doivent pouvoir être intégralement fermés la nuit.

Responsabilité : L'organisation assure une surveillance générale du site, mais décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation du matériel et des marchandises de l'Exposant, que ce soit de jour ou de nuit. L'Exposant demeure le seul gardien de ses biens.

Article 13 : Droit à l'image

L'exposant autorise gracieusement l'organisation à prendre des photos et vidéos de son stand et de sa personne durant l'événement, et à utiliser ces images sur tout support (réseaux sociaux, presse, site web) pour la promotion des éditions actuelles et futures du festival.

V – TARIFS, PAIEMENT & ANNULATION

Article 14 : Tarifs

- **Tarif Standard :** 65 € HT le mètre linéaire.
- **Tarif Animation :** 45 HT € le mètre linéaire (sous réserve que l'organisation vous valide l'animation participative/démonstration de plus de 2h par jour).

Article 15 : Annulation et Report (Météo & Force Majeure)

Par l'exposant : En cas d'annulation de l'exposant non justifiée par un cas de force majeure moins de 30 jours avant l'événement, les sommes versées restent acquises à l'organisation.

Par l'organisation : En cas d'annulation totale ou partielle du festival par l'organisation ou par arrêté préfectoral pour cause de **mauvaises conditions météorologiques** (tempête, vigilance rouge, etc.) ou tout autre cas de force majeure, **aucun remboursement ne sera effectué**.

Les sommes versées par l'Exposant seront **conservées et reportées** (sous forme d'avoir) à valoir sur sa participation à l'édition suivante ou à une date de report ultérieure proposée par l'organisation.

Les frais annexes engagés par l'exposant (déplacement, hébergement, stock) restent intégralement à sa charge.

Article 16 : Caution et Propreté

L'exposant doit laisser son emplacement propre, sans déchets. Un chèque de caution de **100€** (non encaissé) sera demandé à l'installation. Il sera restitué au départ après vérification de l'état de l'emplacement.

VI – VALIDATION DU DOSSIER

Pour être valide, le dossier doit comprendre :

- Le formulaire d'inscription complété.
- Le présent règlement **paraphé à chaque page** et signé.
- L'attestation d'assurance RC Pro valide.
- L'extrait K-Bis (ou carte ambulant/MDA) de moins de 3 mois.
- Photos obligatoires du stand (décoré) et des produits.
- Le règlement du montant du stand.

⚠ Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Lu et approuvé (Mention manuscrite obligatoire)

Fait à :

Date :

Signature de l'Exposant (et cachet si entreprise) :